

COMMUNE DE LE THIEULIN
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2022

Sur convocation en date du 17 juin 2022, le conseil municipal de Le Thieulin s'est réuni à la mairie jeudi 23 juin 2022 à 20h30 sous la présidence de Philippe SCHMIT, Maire.

Étaient présents : Mmes BARTHET Carole, HALLOUIN Elisabeth, Mme GRELLIER Violette, MARCHAL Corine, MARTIN Nadine, Mrs CHRETIEN Luc, LE BRAS Sébastien, PAFFRATH Pascal, PANIER Olivier, M. PHILIPPE Romain

Secrétaire de séance : Mme BARTHET Carole

Le compte-rendu de la séance 24 mars 2022 a été adopté à l'unanimité.

I. INFORMATION PISCINE

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes a lancé une consultation pour l'attribution au 4 juillet d'un nouveau délégataire. Il indique que ça ne sera certainement pas le même délégataire qui prendra possession dès septembre de la piscine, il aimerait bien avoir quelques retours pour savoir si c'est mieux ou moins bien qu'avant. Le personnel devrait rester.

Monsieur le Maire rappelle que la piscine coûte à la Communauté de Communes 400 000 € par an sachant que c'est le délégataire qui encaisse les entrées.

La piscine accueille les jeunes à la piscine sur le temps scolaire. Mais les enseignants ne sont pas toujours motivés

Carole Barthet demande si les cartes seront renouvelées et si celles sur lesquelles il reste des entrées seront toujours valables,

Il est prévu dans la convention que les cartes soient renouvelées. Il y aura une petite diminution du prix d'entrée unitaire, mais en ce qui concerne la validité des entrées pas consommées il faut qu'il se renseigne

II. TRAVAUX EGLISES

Monsieur le Maire souhaite savoir si les membres du conseil municipal sont toujours d'accord pour refaire l'intérieur de l'église car si c'est le cas il ne faut pas manquer l'inscription au dispositif.

Les membres du conseil confirment leur accord

On va donc attendre la sortie du règlement pour s'inscrire dans le dispositif

Luc Chrétien demande si on a fait une parution pour trouver une personne pour l'église et la bibliothèque

Une annonce sur la porte de l'église sera affichée

III. ACQUISITION MATERIEL ESPACE VISIO CONFERENCE

Monsieur Le maire rappelle que la commune à la volonté d'équiper les bâtiments publics, mairie et salle des fêtes avec de nouveaux moyens numériques performants permettant à l'ensemble de nos habitants de pouvoir suivre les réunions des conseils municipaux ainsi que les réunions d'informations municipales. Cet investissement permettrait également de tenir des réunions d'élus à distance si la situation sanitaire devenait contraignante. C'est aussi un moyen de réconcilier les habitants avec la vie politique et c'est un outil de démocratie de proximité. Cela permettra, par ailleurs, au public de suivre en présentiel le cours des exposés.

Cette volonté de service nécessite l'acquisition de matériel performant qui se décompose en l'acquisition d'écran de projection et de vidéoprojecteur interactif, d'une liaison portable et des accessoires

A cet effet, des devis ont sollicités auprès de 2 fournisseurs : PRSOFT, MB INFORMATIQUE

Après étude comparatives des tarifs, des caractéristiques techniques du matériel et des prestations proposées, le Conseil Municipal décide de retenir MB INFORMATIQUE

IV. PUBLICATION DEMATERIALISATION

Choix du mode de publicité des actes pris par les autorités communales à compter du 1^{er} juillet 2022.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2131-1 dans sa version en vigueur au 1^{er} janvier 2022 ;

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et conservation des actes pris par les collectivités territoriales et notamment son article 40 qui fixe l'entrée en vigueur de la réforme au 1^{er} juillet 2022 ;

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

Le Maire informe l'assemblée :

Monsieur le Maire indique que la réforme de la publicité des actes des collectivités, qui sera applicable à compter du 1^{er} juillet 2022, a posé le principe de la publication des actes ni réglementaires ni individuels pris par les autorités communales par voie électronique. Néanmoins, il existe une dérogation pour les communes de moins de 3 500 habitants : elles peuvent choisir, par délibération, un autre mode de publication :

- 1° Soit par affichage ;
- 2° Soit par publication sur papier ;
- 3° Soit par publication sous forme électronique.

Il est proposé au conseil municipal d'opter pour la modalité de publicité suivante :

- Publicité des actes de la commune par affichage ;
- OU**
- Publicité des actes de la commune par publication papier ;
- OU**
- Publicité des actes de la commune par publication sous forme électronique, sur le site internet de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

DÉCIDE :

Les actes réglementaires et les actes ni réglementaires ni individuels pris par les autorités communales sont publiés à compter du 1^{er} juillet 2022 :

- Sous forme électronique sur le site internet de la Commune

V. POINT ORGANISATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire confirme la fermeture d'une classe à la rentrée de septembre, nous passons de 151 à 134 enfants. C'est une classe maternelle qui ferme, l'enseignante de maternelle, Angélique Servain quittera donc l'école.

M. Charlot et Mme Fenuy ont également demandé leur mutation. Le poste de directeur qui était vacant n'a pas été pourvu.

Concernant le personnel, nous avons un départ en retraite le 1^{er} avril un autre le 31 juillet et un contrat non renouvelé.

Il faut que nous puissions organiser la rentrée sans savoir encore comment vont être répartis les classes.

Nous subissons également une très grosse augmentation des coûts de restauration scolaire.

VI. FETES COMMUNALES

Monsieur Le Maire indique qu'il faut faire un point sur les fêtes communales. L'ensemble du Conseil municipal décide d'organiser les fêtes comme les autres années à savoir buffet froid le 13 juillet au soir suivi d'un bal, les tarifs restent inchangés 10 € par adulte et 5 € par enfant. La commémoration se déroulera le 14 juillet à midi suivi d'un vin d'honneur.

Pour la Saint-Fiacre : le samedi 27 août 2022 le repas est maintenu et organisé par le comité des fêtes suivi d'une retraite aux flambeaux avec la musique BWBB, d'un feu d'artifice et d'un bal. En ce qui concerne le dimanche 28 août, le conseil décide après avoir constaté la très faible affluence de ne pas tenir cette année d'animation pour la Saint-Fiacre

VII. QUESTIONS DIVERSES

1. Guirlandes de Noël : les prises vont être installées, Violette Grellier et Corine Marchal proposeront quelques guirlandes à acheter
2. Nettoyage vaisselles et tables de la salle des fêtes comment contrôler

Après discussion il est décidé de créer 2 portes distinctes au placard à vaisselle pour que les locataires n'aient plus accès à toute la vaisselle, les tables et les chaises seront laissées le long du mur pour qu'elles puissent être vérifiées au moment de l'état des lieux et rangées par l'employé communal.

L'état des lieux sera obligatoire pour tout le monde (y compris les associations) et se fera obligatoirement le lundi matin

Tour de table :

Carole Barthet demande qui doit tailler le gros sapin dans la cour de l'école ?

Monsieur le Maire dit que c'est à la commune

Carole Barthet dit que le regard où se trouve la descente de gouttière de l'école (dans sa cour) est dégradé, elle indique également que le terrain derrière les habitations rue des Prés du Moulin est à tondre, Olivier ira très prochainement

Sébastien Le Bras explique le déroulé de la commission de sécurité

Luc Chrétien demande si la haie derrière la bibliothèque pourrait être taillée

Corine Marchal demande quand arrivera le défibrillateur

Monsieur le Maire indique que c'est une commande groupée avec la communauté de communes et que ça ne tardera pas à arriver

Monsieur le Maire,
M. SCHMIT Philippe,

Le secrétaire,
Mme BARTHET Carole

Les membres du conseil,

Mme HALLOUIN Elisabeth

M. PAFFRATH Pascal

M. CHRETIEN Luc

Mme MARTIN Nadine

Mme GRELLIER Violette

M. PANIER Olivier

Mme MARCHAL Corine

M. PHILIPPE Romain

M. LE BRAS Sébastien